

COMPTE RENDU DU Comité de Concertation de Base SPW TLPE

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent.)

REUNION DU 28/01/2025

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
1	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 novembre 2024	Approuvé.
2	ACCIDENTS DE TRAVAIL	Herstal – Chantier : en montant un chapiteau, l'agent a senti une douleur violente au poignet droit, l'agent a continué son travail et s'est rendu aux urgences le lendemain car sa main et le poignet étaient gonflés. L'agent rappelle qu'il est difficile de monter un chapiteau dans des conditions météorologiques difficiles même à deux et que le travail en urgence est régulier et informe du manque de personnel sur le terrain Mesures de prévention : former les opérateurs aux bonnes pratiques de montage, technique de levage Echauffement avant les tâches demandées (voir BOP instant 2.02 Echauffements avant chantier) Encourager les exercices d'étirement pendant les pauses. Jambes parking du Secrétariat général : L'agent a garé son véhicule et s'est dirigé vers l'entrée de son lieu de travail. Sa béquille a glissé sur le verglas. L'agent a presté sa journée de travail et n'a pas rentré de certificat médical ; il a pris des jours de congés. Mesures de prévention : Prévoir un déneigement du parking. - Prévenir la formation de verglas en répandant du sel de déneigement. Suivre la formation « chute de plain-pied » de l'EAP.

3	VISITES DES LIEUX DE TRAVAIL	Mons : Casemates : rapport moins contraignant que le précédent car déménagement prévu. Bd Gendebien : dégradation du bâtiment mais conditions acceptables tenant compte du déménagement prévu. Les agents doivent être prévenus 6 mois à l'avance pour l'organiser et le réaliser. Charleroi : rue de l'écluse : manque de place pour le stockage des archives. Entrepôt de Naninne : porte de secours non conforme. A réaliser avec l'aide de la gestion immobilière.
4	DECLARATIONS AU REGISTRE DE FAITS DE TIERS	Néant
5	STRESS POST-TRAUMATIQUE	Néant
6	Modifications du plan de personnel TLPE	Le budget reste inchangé et la répartition dans les diverses directions a été maintenue. La CGSP maintient son désaccord.
7	POINTS DE SUIVI	Fusion Logement-Energie : la démarche répond à une demande du GW (hors contexte de la création potentielle de l'Agence de l'habitat). Dès le 1^{er} mars prochain, incorporation des agents au sein de la Direction des Aides aux Particuliers (agents en charge de la gestion des primes) vers la Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle (agents en charge des recours et du recouvrement). Archéoforum Liège : Les travaux débuteront en mars-avril. Le budget a été adapté avec un complément de 50.000€. Les travaux devraient être terminés en septembre 2025. La relance d'un marché pour la sécurité doit être réalisée et sera prise en charge par l'AWAP faute de budget de la ville de Liège pour assurer un contrôle par la police locale.

		Déménagement de l'AWAP : un groupe de travail se réunira et visitera les locaux de Plawa 3 le 10 février afin de clarifier les travaux éventuels à effectuer. Une visite a été proposée également par la directrice de la DCO à cette même date en matinée avec les agents. Une visite a également été réalisée avec le CLIM de l'Awap et les directeurs. Un déménagement est demandé le plus rapidement possible à la suite des problèmes continus liés au chauffage dans le bâtiment à Beez. Casemates : La direction de la DZO suit le dossier, une réunion avec l'IG doit être organisée. Ce n'est pas la DI qui gère le déménagement mais l'AWAP. Rue des Martyrs : Une mise en demeure sera lancée pour faire bouger le propriétaire. P. Labro prépare un courrier à l'intention du propriétaire et si pas de réaction de celui-ci, une procédure juridique sera mise en place. Sart-Hulet : le déménagement est prévu pour fin avril. Une sécurisation est à mettre en place avant l'installation des agents. Charleroi : rue de l'Ecluse : la route est de la compétence régionale, pas de retour de la direction (E. Willame) pour ce dossier. Bâtiment à Alleur : pas de déménagement avant mars 2027.
8	POINTS / QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES	Néant

9	DIVERS	Voir points 10 à 15.
Points de la CGSP		
10	Bâtiment Bd Gendebien et les Casemates de Mons. Calendrier prévu pour l'organisation du déménagement et vers quels bâtiments et budget et pression du propriétaire pour l'organisation d'événements.	Aucun déménagement n'est prévu pour l'instant. Un inventaire doit être réalisé et la mise en place d'un marché de service doit être lancé selon l'autorité. Un tri des archives doit être effectué et un contact doit être pris avec la DG Immobilière pour le déménagement. L'Inspectrice générale rappelle que certains événements peuvent être organisés par le propriétaire en accord avec l'AWAP (nouveau Copat)
12	DZC : déménagement de la route merveilleuse du service archéologique et des laboratoires vers le plawa 3	Dans le cadre du déménagement de l'AWAP vers Plawa 3, les services administratifs de la route merveilleuse y seront regroupés. Pour les labos, on tendrait vers un déménagement dans un atelier situé rue d'Enhaive afin de rapprocher les services. La CGSP s'inquiète de la surface disponible. Sera-t-elle suffisante pour installer les labos ainsi que le matériel, sachant que le bail de la route merveilleuse est prolongé jusqu'à 2044 et qu'aucune (ré)affectation n'est actuellement prévue.
13	Lourdeur administrative (travail supplémentaire à réaliser pour le Cabinet) lettres de bonne nouvelle et dans les notes adressées à la Ministre	L'IG répond que d'autres directions pratiquent cette demande depuis plusieurs années (lettres de bonne nouvelle à la signature de la Ministre ! La CSC trouve cette pratique électoraliste ... La CGSP indique qu'il n'est pas sain que l'administration réalise des tâches du cabinet. Il y a une forme d'ingérence. Chaque entité doit effectuer les tâches qui lui incombent. Quant aux notes adressées à la Ministre : l'IG répond que ce n'est pas pour le Cabinet mais pour elle car elle ne comprend pas que les dossiers soient traités sur plus d'un an et l'objet des travaux ne

		lui paraissent pas clairs (pourtant détaillés dans l'annexe de l'arrêté ministériel). Elle avoue avoir signé les yeux fermés les notes adressées au Cabinet jusqu'à présent (pourtant la mise en place de l'IG date d'un certain temps déjà, il est plus que temps de s'inquiéter des matières gérées par l'agence !!). Si l'IG a besoin d'informations complémentaires, pourquoi cela doit-il apparaître dans la note adressée au Cabinet si ce n'est pas à sa demande ? Ce point fera l'objet d'une discussion en interne et si nécessaire, sera réinscrit en CCB.
14	Décision stratégique de l'AWAP pour les abandons de chantier, plus de chantiers d'archéologie programmée, ex : chantier parking Rogier	L'IG prétend qu'il y avait une insuffisance de jours (200 jours ouvrables) pour terminer le chantier place Rogier. Une réunion doit se tenir avec la Ministre pour l'archéologie préventive. L'IG s'oppose tant à une internalisation qu'à une externalisation complètes pour cette matière. L'IG participera à un groupe de travail avec les archéologues qui se tiendra le 4 février prochain afin de discuter de l'archéologie préventive. Elle souhaite qu'un système d'aménageur-payeur soit mis en place dans les cinq prochaines années.
15	Quid du départ d'un A5 de la DZE vers l'archéoforum.	L'agent ne souhaite plus assumer son poste de A5, ni rester au sein de la DZE. L'IG lui a proposé de rejoindre l'équipe de l'archéoforum afin de la renforcer. Les tâches confiées consistent en la rédaction de marchés publics, l'aménagement des espaces, les travaux d'infiltration.